

Echange de pièces par les avocats

Par Booker, le 14/10/2014 à 20:48

Bonjour à tous ! j'ai une question concernant la procédure lors d'un procès :

à plusieurs reprises, je vis des avocats invoquer des pièces qui n'avaient pas été versées à l'échange écrit : demandant au Président de chambre l'autorisation de verser la pièce en directe (une pièce dénuée de complexité en principe), ce dernier a parfois accepté à condition que l'autre partie puisse l'apprécier évidemment.

Cela est permis par les Code de procédure ?

Bien à vous!

Par bulle, le 15/10/2014 à 07:33

Bonjour,

Je n'ai pas énormément de connaissances en procédure civile mais cela me fait penser à la différence entre la procédure écrite et orale... Peut être un point à creuser.